

L'ASSOCIATION TERRE DE SPORT NIORT

organise son

3ème VIDE GRENIERS

sur la Rue de l'Aérodrome à NIORT (à partir du 115)

Déclaration en cours en mairie par Sandrine LAMARQUE, Secrétaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'exposant est informé que l'Association Terre de Sport ne saurait être tenue responsable des mauvaises conditions météorologiques pendant la foire aux greniers et en accepte les risques et les conséquences en s'inscrivant à la foire aux greniers.

Réservation et paiement d'avance obligatoire

Ouverture aux exposants de 7 H 00 à 17H 00.

Ouverture aux visiteurs de 8H 00 à 17H 00.

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la foire, sans avoir, au préalable, rempli les formalités obligatoires de police.

Ouverture de la foire pour les exposants le **dimanche 27 septembre 2026 à 07 h 00.**

Les professionnels doivent présenter leur carte avec n° de registre de commerce.

Les particuliers doivent présenter une pièce d'identité avec photo.

L'Association Terre de Sport se réserve le droit exclusif de vendre; boissons, sandwiches, gâteaux, etc..

Des dérogations peuvent être accordées par contrat forfaitaire négocié.

L'Association Terre de Sport met à disposition de chaque exposant un emplacement **par fraction indivisible de deux mètres** contre une participation de 6 Euros les deux mètres.

.

L'exposant (particulier) s'engage à ne vendre que des objets d'occasion et usagés.

L'exposant (professionnel ou particulier) s'engage à ne proposer à la vente que des objets lui appartenant.

Il est interdit d'obstruer les accès de sécurité.

L'association Terre de Sport fournissant un emplacement nu, l'exposant est responsable des accidents qu'il pourrait provoquer avec son installation.

La circulation de véhicule à moteur est interdite pendant la foire aux greniers.

Clause d'annulation:

Seule la maladie justifiée par certificat médical circonstancié donne droit à remboursement intégral.

Un café est offert par emplacement.

Important :

Il est impératif que le dossier complet nous parvienne le plus tôt possible, qu'il soit intégralement et correctement rempli. Que le règlement de l'emplacement et les deux faces de la pièce d'identité, soient joints.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A envoyer à Nicolas Bonneau 151 Rue de l'Aérodrome 79000 NIORT

Nom :

Prénom :

Demeurant à :

.....tél.:.....

Adresse mail :

Reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'admission au Vide Greniers organisé par l'A.T.D.S.

le dimanche 27 septembre 2026

sur La Rue de l'Aérodrome 79000 NIORT (à partir du 115)

Un exemplaire des conditions lui a été remis, en accepte le contenu sans réserve et demande son inscription.

Vous êtes :

() PROFESSIONNEL BROCANTEUR

N° de R.C. : délivrée le par

() PARTICULIER

N° de carte d'identité: délivrée le par

Nature dominante de la vente : (obligatoire)

demande un emplacement (**chiffre pair**) de :

() 2 mètres X 3.00 €. = 6 €

() 4 mètres X 3.00 € = 12 €

() 6 mètres X 3.00 € = 18.€

Joindre obligatoirement :

***Le règlement soit par :**

()virement correspondant au montant de votre emplacement sur

l'IBAN : FR76 1333 5004 0108 0038 2778 526

BIC : CEPAPRPP333

() chèque correspondant au montant de votre emplacement à l'« ordre Association Terre de Sport».

*** Photocopie recto verso carte d'identité ou registre du commerce**

Clause d'annulation : Je reconnais avoir pris connaissance que seule la maladie justifiée par un certificat médical circonstancié donne droit à un remboursement intégral.

J'atteste sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Signature de l'exposant